

Le partage des ressources financières fait débat

Mardi, les élus de l'Agglomération ont débattu sur le Fonds national de péréquation des ressources communales intercommunales, système qui permet d'aider les communes les moins riches du territoire.

Les élus de Lamballe Terre et Mer (LTM) se sont réunis, mardi, pour évoquer le FPIC, le Fonds national de péréquation des ressources communales intercommunales.

Éric Moisan, vice-président chargé des finances et de la prospective financière, et maire de Jugon-les-Lacs, a rappelé l'importance de ce FPIC, un dispositif national, mis en place en 2012.

« En gros, on prélève à un endroit sur les intercommunalités les plus dotées, pour redistribuer à celles qui sont un peu moins riches, explique le vice-président. Avant LTM, il y avait des différences puisque des communes qui l'ont intégrée ne percevaient pas de FPIC avant », rappelle le vice-président.

Une fois le montant connu au niveau de l'agglomération, il est réparti à 50 % entre l'Agglomération et 50 % pour les communes. L'enveloppe communale est à son tour répartie en deux sous-enveloppes. « C'est convenu ainsi. »

En 2023, le montant total de l'enveloppe se chiffre à 2,04 millions d'euros. L'enveloppe enregistre une baisse de 134 000 €. C'est de l'argent en moins à répartir entre les communes. »

À l'heure du vote

Stéphane de Sallier-Dupin, conseiller communautaire, interroge : « Quelles sont les raisons de cette baisse ? » Le vice-président explique : « On a plus de collectivités à se partager la part du gâteau, on a peut-être une faible augmentation de la population, l'État a aussi prévu une ponction... »

Marie-Paule Allain, d'Erquy, conseillère communautaire, intervient et justifie son vote. « Ce fonds repose sur un principe de solidarité de ressources au niveau du territoire. Erquy s'y associe. Mais il sous-entend une réciprocité dans l'égalité



Le FPIC a été instauré, en 2012, pour accompagner la réforme de la taxe professionnelle et corriger les inégalités de ressources entre les collectivités.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

de traitement et le respect mutuel. En tant qu'élue d'Erquy, je voterai contre ce FPIC. Le renoncement de LTM à nous accompagner en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) contrevient à ce principe de solidarité. »

Éric Moisan souligne : « Il ne faut pas tout mélanger et mesurer les conséquences d'un tel vote. Même si l'enveloppe n'est que de 4 000 € pour une commune, on risque de la mettre en difficulté. »

L'élue réginiéenne reprend la paro-

le : « Chacun prend ses responsabilités. Vous avez voté contre un enrochement à la Mascotte à Caroual. Pour nous, c'est une lourde charge. »

Jean-Luc Barbo, vice-président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité rappelle : « On s'est exprimé sur ce sujet ». Et indique : « Concernant cet enrochement, c'est une erreur écologique. L'érosion se fera ailleurs. La Gemapi est très complexe. Il ne faut pas mélanger ça avec le FPIC. »

Le vote n'a donc pas été unanime

puisque les communes d'Erquy et Pléneuf ont voté contre (quatre votes). Stéphane de Sallier-Dupin, lui, s'est abstenu.

Jean-Luc Couellan, vice-président et maire de Rouillac, s'agace : « Je veux bien partager mais tout alors ! La fiscalité de l'éolien en mer, par exemple, ce sont les mêmes qui empochent. On parle d'être sereins ? C'est mal parti. »

Sonia TREMBLAIS.